

MINISTERE DES GRANDS TRAVAUX**FICHE DE POSTE**

Date de mise à jour : 21/04/2023 BOP (à compter du 01/05/2023)

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de l'équipement – Subdivision Territoriale de Tahiti					
2	LIBELLE DU POSTE : Chargé d'opérations infrastructures – Chef de secteur Urbain					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 5					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : C					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE :					
	PROGRAMME : 962 02			CODE POSTE : 1424		
	CENTRE DE TRAVAIL : 327			PROGRAMME R.H : 973 01		
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti – Papeete					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :					
	Le chargé d'opérations infrastructures assiste le maître d'ouvrage sur les plans techniques, administratifs et financiers dans l'élaboration et la réalisation de projets de construction, de rénovation ou de maintenance des infrastructures. En sa qualité de chef de secteur, il est responsable de la gestion des infrastructures routières, portuaires, des bâtiments et du personnel au sein du secteur Urbain de la subdivision Territoriale de Tahiti de la Direction de l'équipement.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 29			1	25	3 AN5
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la section de Tahiti					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :					
	- Poste informatique, accessoires de bureautique ;					
	- Téléphone ;					
	- Véhicule de service ;					
	- Equipement de protection individuelle (EPI) ;					
	- Matériels et outillages spécifiques aux travaux de construction et d'aménagement ;					
	- Déplacements fréquents ;					
	- Disponibilité en cas de nécessité.					
12	CONTRAINTE ET AVANTAGES DU POSTE :					
	- Port d'un EPI obligatoire ;					
	- Mobilisation possible hors des horaires de travail habituel et le week-end ;					
	- Etre titulaire du permis de conduire de véhicules légers (VL).					
13	ACTIVITES PRINCIPALES :					
	- Veiller au bon fonctionnement et à l'exécution des différents ouvrages infrastructures (routières, portuaires, maritimes, chantier en régie) dans le respect du cahier des charges (technique, administratif, financier) ;					
	- Garantir le bon état des infrastructures ;					
	- Assurer la conformité et le respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail ;					
	- Gérer le personnel et encadrer les activités du secteur urbain.					
14	ACTIVITES ANNEXES :					

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Agent technique (à transformer en Technicien)
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Travaux publics – Génie civil

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaissance des travaux publics ;			X
	- Respect des délais ;		X	
	- Rigueur dans l'organisation du travail et management du personnel ;		X	
	- Polyvalence et disponibilité ;		X	
	- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité au travail ;		X	
	- Techniques d'entretien des voiries, des réseaux divers et des bâtiments ;		X	
	- Techniques, règles et procédures en matière de construction : terrassements, chaussées et ouvrages d'art, assainissement et dépendances, etc. ;		X	
	- Règles et normes particulières à la signalisation routière verticale et horizontale ;		X	
	- Techniques de gestion et d'organisation de chantier ;		X	
	- Connaissance du petit matériel et engins de chantier ;		X	
	- Bonne aptitude au travail en équipe et bon relationnel ;		X	
	- Utilisation des outils de bureautique (Word, Excel, etc.) ;		X	
	- Utilisation de l'application FBO.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Expérience en travaux publics
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Formation aux premiers secours
----	---

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans minimum
----	---

Le directeur de l'équipement,

L'agent :

Date :

Date :

Signature :

Signature :